

Rapport d'activités 2020

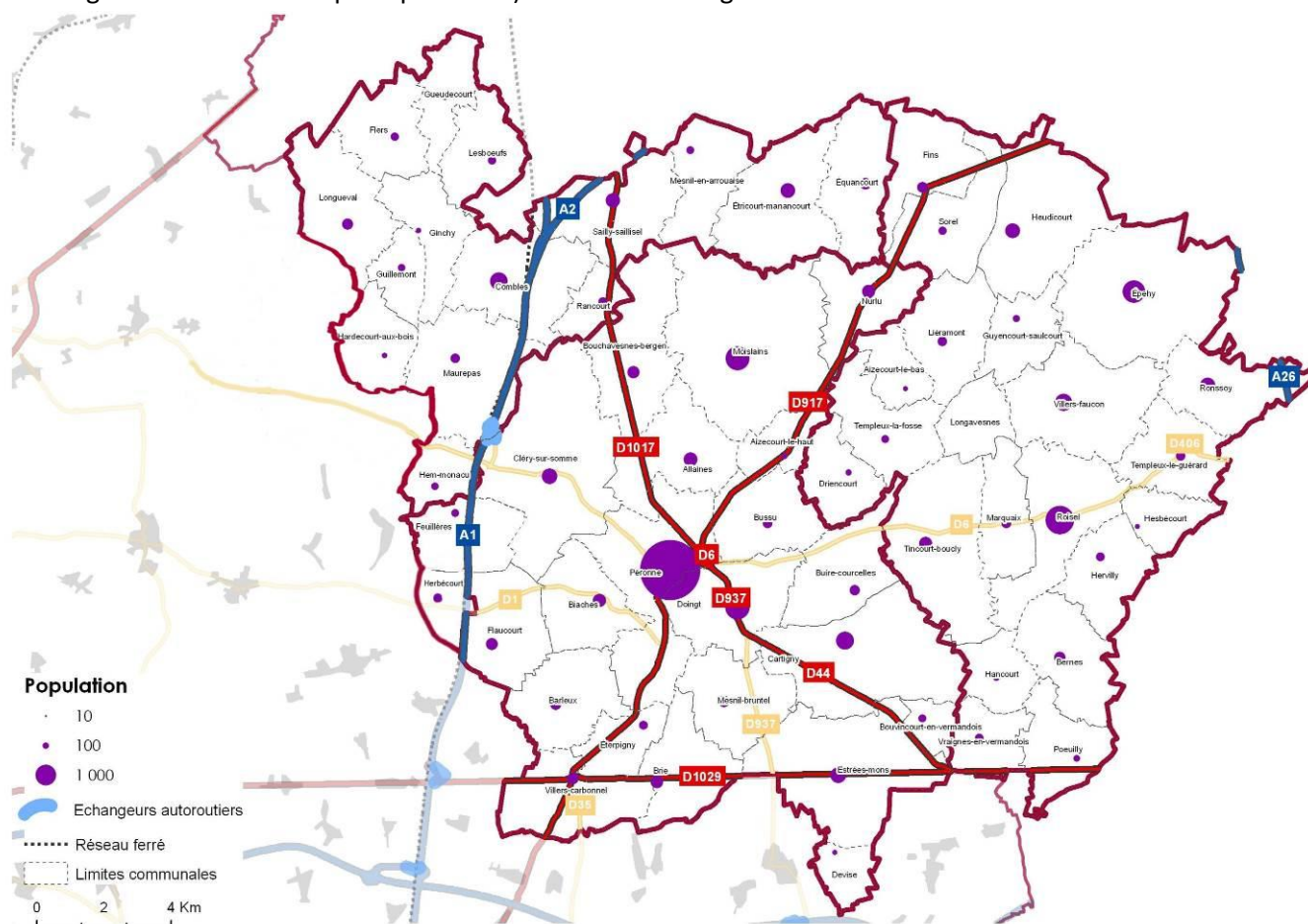
Communauté de Communes de la Haute Somme

Validé en conseil communautaire
le



Fiche d'identité de la Communauté de Communes de la Haute Somme

A forte dominante rurale, 45 communes sur 60 comptent moins de 400 habitants, la Communauté de Communes de la Haute Somme est un territoire essentiellement agricole (pommes de terre, blé, légumes et betteraves principalement) au cœur de la région Hauts-de-France.



Sommaire

Fiche d'identité CCHS	1
Editorial	2
Statuts et gouvernance	3 à 5
Moyens Généraux	6 à 11
Compétences de la CCHS	
<i>Aménagement de l'espace</i>	12 à 14
<i>GEMAPI/Gens du voyage/PVE</i>	15
<i>Actions de développement économique et touristique</i>	16 à 17
<i>Collecte des déchets</i>	19
<i>SPANC</i>	20
<i>Voirie</i>	21
<i>Equipements sportifs, culturels et scolaires</i>	22
<i>Actions d'intérêt communautaire</i>	23
<i>Gendarmeries</i>	24
<i>Politique du logement et du cadre de vie</i>	25
<i>Culture</i>	26

- 60 communes
- Date de création : 2013
- Superficie : 48 165 hectares
- Population : 27 963 habitants (Au 1^{er} janvier 2020 - Source INSEE, population totale)



Editorial

Chers habitants de la Haute Somme,

Le rapport d'activité décline toute la richesse et l'éventail des actions communautaires. L'année 2020 n'y déroge pas et fut de plus atypique.

Les agents sous l'impulsion de leurs responsables hiérarchiques et des élus se sont adaptés à la situation sanitaire pour maintenir le service à la population à un niveau d'exigence élevé.

Pour exemple, la collecte des déchets ménagers a été réorganisée en urgence pour assurer le service et protéger les agents.

Le budget a été voté avant les élections municipales pour assurer la continuité de l'action communautaire.

Le report du second tour des municipales a engendré une situation inédite, avec une assemblée composée de délégués élus dès le premier tour et de délégués du mandat précédent.

Au plus fort de la crise, nous fûmes une des premières collectivités à utiliser la visioconférence pour délibérer en toute sécurité.

Dans le département, nous avons été parmi les pionniers à accompagner les entreprises contraintes à la fermeture administrative.

En dehors de ces bouleversements liés au contexte, les activités de la CCHS se sont poursuivies tout au long de l'année.

En effet, les travaux de la gendarmerie ont été terminés courant juillet, pérennisant le maintien sur place des services de la brigade de recherche et du peloton de surveillance et d'intervention.

Suite au recrutement du délégataire en mai, le pôle équestre a pu ouvrir ses portes en septembre, avec plus de 200 licenciés. Cet équipement consolide les ambitions touristiques de la CCHS et renforce l'attractivité du Lycée Agricole au travers de ses formations aux métiers de l'équitation.

Deux chantiers ont démarré courant 2020 : celui de la déconstruction de la friche FLODOR et celui du tiers lieu numérique.

En parallèle, une OPAH a été lancée en septembre, pour une durée de 5 ans. En complément des subventions de l'ANAH, du Département et de la Région, les propriétaires occupants peuvent bénéficier d'une subvention communautaire pour leurs travaux. La précarité énergétique constitue l'une des priorités de cette opération, avec un objectif de 400 dossiers de rénovation d'ici 2025.

Toujours en matière d'environnement, la fréquence de collecte des ordures ménagères tous les 15 jours pour 58 communes a été maintenue, du fait des futures augmentations de la TGAP (18€ la tonne aujourd'hui, 65€ la tonne en 2025). Cette mesure va dans le sens des exigences de la loi de transition énergétique du 17 août 2015, obligeant à diminuer de 50% les volumes d'OM à horizon 2025, et contribue également à la diminution des Gaz à effet de serre. L'écologie est aussi au centre de nos préoccupations.

Enfin, 2020 a été marquée par un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Suite à leur rapport, il a été nécessaire de mettre en conformité les statuts de la CCHS, un autre chantier qui attend la nouvelle assemblée communautaire pour 2021.

Vous le voyez l'année 2020 n'a pas connu de ralentissement de nos activités, et 2021 s'annonce aussi riche en actions collectives.

Elus et agents de la CCHS, nous serons toujours mobilisés pour œuvrer au bien vivre ensemble et au développement structuré de notre bassin de vie.

Bonne lecture

Bien à vous

Éric FRANÇOIS, Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme



Statuts

Suite aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, le conseil communautaire par délibération en date du 17 décembre 2020 a modifié ses statuts.

Le tiers lieu numérique ainsi que le gymnase municipal situé rue Saint Denis à Péronne ont été intégrés dans la liste des équipements communautaires. Des modifications sur la gestion de la voirie ont également été apportées, elles seront détaillées dans ce rapport.

Les statuts validés par arrêté préfectoral du 14 juin 2021 sont joints en annexe.

Gouvernance

La gouvernance en chiffres

1 Président

7 Vice-Présidents

6 Conseillers délégués

85 délégués titulaires

55 délégués suppléants

L'année 2020 a été marquée par le renouvellement des conseils municipaux, et de ce fait du conseil communautaire. Compte tenu du report du deuxième tour des municipales de fin mars à fin juin, l'assemblée communautaire a dû fonctionner de manière provisoire avec à la fois des délégués élus dès le premier tour et ceux issus du mandat précédent (concernées par un deuxième tour).

A la suite du deuxième tour des municipales (28 juin 2020), le conseil communautaire au complet a été installé lors de la séance du 16 juillet 2020.

Lors de cette même séance, il a été procédé à l'élection du président, des 7 vice-présidents et des 6 conseillers délégués. Avec les divers transferts de compétence et le développement des équipements communautaires, il a été choisi d'enrichir la gouvernance de la CCHS. Certaines compétences comme l'environnement sont très vastes et de ce fait ne peuvent être gérées par un vice-président seul. C'est pourquoi des postes de conseillers délégués ont été créés. La répartition des délégations est détaillée à la page suivante.

Le Président assure l'exécution des décisions du conseil communautaire et représente la Communauté de Communes dans tous les actes de la vie civile. Il préside de droit toutes les commissions et le Bureau Communautaire. Il est l'autorité qui nomme le personnel.

Il lui a été attribué des délégations, par délibération n° 2020-120 en date du 28 septembre 2020, telles que :

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,
- passer des marchés publics (en procédure adaptée, dite MAPA), lorsque les crédits sont prévus au budget,
- passer des contrats d'assurance
- délivrer les certificats d'alignement
- [...]



Les Vice-Présidents et leurs délégations :

Les Vice-Présidents		Les Conseillers Délégués	
	<p>M. BLONDELLE Jean Marie 1^{er} vice-président</p> <p>Environnement, Energies Renouvelables, Eau, Assainissement, Plan Climat Air Energie Territorial, GEMAPI* (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et AMEVA* (Aménagement et exploitation du bassin de la Seine)</p>		
	<p>M. MAES Gautier 2^{ème} vice-président</p> <p>Développement Economique, Canal Seine Nord Europe</p>		<p>Mme FAGOT Marlyse Canal Seine Nord Europe</p>
	<p>M. MORGANT Vincent 3^{ème} vice-président</p> <p>Affaires Générales, Ressources Humaines, Equipements, Coopération Intercommunale, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal</p>		
	<p>M. MARTIN Jean Michel 4^{ème} vice-président</p> <p>Finances, Budget, Marchés Publics, Affaires Sociales et Services à la Personne</p>		<p>M. SAMAIN Didier Affaires Sociales, Personnes Agées et Services à la Personne</p>
	<p>M. PAYEN Jean Dominique 5^{ème} vice-président</p> <p>Aménagement numérique, Habitat, relations avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, Aérodrome, Pôle équestre, Tiers Lieu Numérique</p>		
	<p>M. CAMUS Dominique 6^{ème} vice-président</p> <p>Communication, Culture, Événementiel, Tourisme, Chemins de Randonnée</p>		<p>Mme MORDACQ Séverine Tourisme, Plan Paysage</p>
	<p>M. TRUJILLO Jean 7^{ème} vice-président</p> <p>Travaux, Voirie</p>		<p>M. COULON Philippe Travaux</p>



Le Bureau communautaire est composé du Président, de l'ensemble des vice-présidents, des conseillers délégués et de 14 membres issus du Conseil Communautaire.

La délibération n° 2020-86 en date du 23 juillet 2020, a attribué des délégations au Bureau Communautaire :

- passer des marchés publics (procédure d'appel d'offres)
- effectuer des demandes de subventions
- passer des conventions avec les communes membres ou d'autres organismes publics
- [...]

Ces délégations permettent d'optimiser le fonctionnement de la collectivité.

Les délégués communautaires sont informés lors des conseils communautaires des décisions prises par le Président et par le Bureau.

Pour préparer les dossiers et proposer des projets, 9 commissions ont été créées (délibération n° 2020-117 du 7 septembre 2020) :

- Appel d'offres (CAO)
- Attribution des logements communautaires
- Canal Seine Nord Europe
- Culture/Communication/Événementiel
- Coopération Intercommunale
- Développement économique
- Environnement
- Equipements communautaires
- Finances

Depuis l'installation du conseil communautaire (soit du 16 juillet au 31 décembre 2020) :

- 2 réunions avec les vice-présidents et les conseillers délégués (chacune se déroulant sur l'ensemble de la journée)
- 4 réunions de Bureau
- 8 conseils communautaires dont 1 réunion d'informations et 1 réunion dédiée à la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes
- 9 réunions de commissions (dont 1 CAO)

En dehors du contexte électoral de 2020, il est impossible d'ignorer le contexte sanitaire qu'a connu la France durant cette année. La Communauté de Communes de la Haute Somme a dû adapter son mode de fonctionnement au rythme des décisions gouvernementales.

Dans un premier temps, les mesures de distanciation sociale ont nécessité la réorganisation des services de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif dès le mois de mars. Ce qui a nécessité la mise en place d'une communication importante auprès des communes mais également des habitants.

Compte tenu de la fermeture des écoles lors du premier confinement, les effectifs présents au siège de la CCHS étaient réduits, allongeant parfois le délai de traitement des dossiers.

Le centre aquatique a été fermé durant plus de 6 mois. Le personnel volontaire a été mis à disposition des autres services de la CCHS, pour la réalisation de travaux de peinture ou de nettoyage.

La CCHS a été l'une des premières collectivités du Département à organiser ses conseils communautaires en visioconférence.

Les élus ont souhaité, dès la fin mai, mettre en place un système d'aides financières pour les entreprises impactées par la crise. 143 entreprises du territoire ont pu ainsi bénéficier d'une subvention de 1 500€ maximum.

Les chantiers en cours ont également été impactés par la pandémie.

Des détails seront apportés au fil du document.



Moyens généraux (13 personnes)

Le siège social de la Communauté de Communes se situe au 23 avenue de l'Europe à Péronne. Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h.

Les locaux techniques se situent zone industrielle de la Chapelette, à Péronne, route de Barleux. Ceux-ci ne sont pas destinés à recevoir du public.

Les équipements communautaires sont fermés les jours fériés.

En 2020, les services de la Communauté de Communes et leurs responsables sont les suivants :

- Direction Générale des Services, M. Stéphane GENETÉ
- Direction Services Techniques et Environnement, M. Julien DEMONCHY
- Administration générale et communication, Mme Pascaline PILOT
- Environnement et déchets, Mme Pamela ANTONI (départ de la collectivité le 1^{er} juillet 2020)
Mme Clémence BLONDEL depuis le 1^{er} décembre 2020
- Équipements sportifs, culturels et scolaires, M. Yverick DEBALLE
- Finances et Marchés publics, Mme Marie-Pierre FORMENTIN
- Ressources humaines, Mme Anne DORDAIN
- Services techniques, M. Mathieu HERCHEUX
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), M. Jérôme VANHOUTTE

Ressources Humaines (au 31/12/2020)

TC = temps complet - TNC = temps non complet

	Titulaires (47)		Non Titulaires (10)	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Administrative				
Catégorie A			1 à TC	1 à TC
Catégorie B	2 à TC		1 à TNC	
Catégorie C	2 à TC 1 à temps partiel 1 à TNC			
Technique				
Catégorie A				1 à TC
Catégorie B		1 à TC	1 à TC	
Catégorie C	3 à TC 1 à TNC	31 à TC		2 à TC
Sportive				
Catégorie B	1 à TC	3 à TC	1 à TC	2 à TC
Animation				
Catégorie C	1 à TNC			

Par délibération de décembre 2020, les agents peuvent ouvrir un compte épargne temps.



Communication

Depuis le 1^{er} décembre 2020, le service Communication s'est étoffé avec le recrutement d'une chargée de communication à mi-temps.

La CCHS utilise plusieurs outils pour informer les élus et la population, en ayant recours à divers supports, allant de la classique « newsletter » par mail au message sur les réseaux sociaux.

Les publications de 2020 :

- ✓ **4 Actus de la Com à destination de l'ensemble des délégués communautaires (titulaires et suppléants) :**
 - **Janvier 2020**, envoyé par mail, avec des infos pratiques et un focus sur la mobilité en Haute Somme
 - **Avril 2020**, envoyé par mail afin de détailler le plan de continuité des services durant le confinement
 - **Juin 2020**, envoyé par mail, articles sur : le centre aquatique, les aides aux Très Petites Entreprises, la collecte des ordures ménagères et des infos pratiques
 - **Juillet 2020**, distribué lors du conseil d'installation : détaillant les compétences, le budget 2020, l'organigramme des services, des informations pratiques et une carte de la Communauté de Communes. En effet, 42% de l'assemblée communautaire a été renouvelée à la suite des élections municipales, c'est pourquoi il était important de faire découvrir la structure aux nouveaux élus
- ✓ **1 Journal de la Com** pour les habitants, édité en décembre 2020, détaillant la gouvernance de la CCHS, un focus sur les ordures ménagères, un article sur l'OPAH et des infos pratiques
- ✓ **Un site Internet**, www.coeurhautesomme.fr régulièrement actualisé
- ✓ **Nouveauté** : un trombinoscope des élus communautaires est disponible sur le site Internet, rubrique « Communauté de Communes »
- ✓ **Une page Facebook**, comptabilisant 2 722 « j'aime » au 31/12/2020 ; ce réseau social a été très sollicité durant l'année pour informer la population des changements liés aux restrictions sanitaires (fermeture des déchèteries...)
- ✓ **Un calendrier de ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif par commune**, soit 60 calendriers

Perspectives 2021

- ➔ Publier différents supports de communication sur les actions de la CCHS
- ➔ Poursuivre le développement de la Page Facebook

Marchés publics

Le service des marchés publics gère les procédures de mise en concurrence liées à la commande publique. Il organise la tenue des commissions d'appel d'offres, en collaboration avec les différents services, et veille au respect de la libre concurrence.

En 2020, 45 procédures de marchés publics (>25 000 € HT), ont été signées.

➔ 16 marchés de services, 7 de prestations intellectuelles, 10 de travaux, 11 de fournitures et 1 contrat de concessions.

Seuls les marchés notifiés dans l'année 2020 sont comptabilisés.



Désignation/TYPE	MAPA	Appel d'offres ouvert
Fourniture	Fourniture et livraison de conteneurs roulants et pièces détachées	
Fourniture		Fourniture de carburant en station-service par cartes accréditives
Fourniture	Produits d'entretien – 2 lots	
Fourniture	Fourniture et livraison de vêtements/ chaussures : 4 lots	
Prestations intellectuelles		Maîtrise d'œuvre – Obtention du permis d'aménager pour la requalification du site FLODOR
Prestations intellectuelles	Aménagement d'un tiers lieu numérique et d'un local d'insertion – 2 lots	
Prestations intellectuelles	Aménagement d'un tiers lieu numérique et d'un local d'insertion – Diagnostic plomb amiante avant travaux	
Prestations intellectuelles		Suivi animation d'une OPAH - RR
Prestations intellectuelles	Etudes préalables du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP)	
Services	Entretien et nettoyage des couvertures, toitures terrasses, gouttières et cheneaux des bâtiments de la CCHS – 3 lots	
Services	Marché de services d'assurance – 4 lots	
Services	Location copieur multifonctions	
Travaux	Aménagement d'un tiers lieu numérique et d'un local d'insertion – 7 lots	
Travaux	Création d'une déchèterie sur la commune de Sailly Saillisel – 2 lots	
Travaux	Désamiantage complémentaire sur la friche FLODOR	

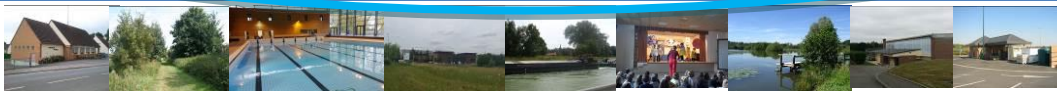
- Un contrat de concession a été conclu en 2020 pour l'exploitation du pôle équestre de Péronne

Des consultations < à 40 000 € HT ont été réalisées, notamment

- Maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la déchèterie route d'Athènes à Péronne
 - Contrat de maintenance d'une benne à ordures ménagères
 - Fourniture d'un logiciel pour les marchés publics
 - Entretien et vérification du fonctionnement de portes sectionnelles, d'une barrière automatique simple et d'une barrière levante automatique
 - Contrats d'expertise et d'entretien pour les bennes à ordures ménagères
 - Contrat d'hébergement pour la billetterie au centre aquatique O2 Somme
 - Location de la machine à affranchir
- La CCHS a également adhéré au groupement de commande de la FDE Somme pour l'achat d'électricité et de gaz (3 marchés)

Perspectives 2021

- Ouverture d'une déchèterie à Sailly-Saillisel
- Aménagement et mise aux normes des déchèteries
- Ouverture du tiers lieu numérique



Finances

La Communauté de Communes gère un **budget principal** et **6 budgets annexes**. Ces budgets s'équilibrent en recettes et en dépenses :

- Budget principal : 34 160 962 € TTC
- Aéroport : 933 405 € HT
- Centre équestre : 1 944 622 € HT
- Centre Aquatique : 2 137 740 € HT
- FLODOR : 3 403 257 €
- SPANC : 207 824 € TTC
- Village artisanal : 399 408 € HT

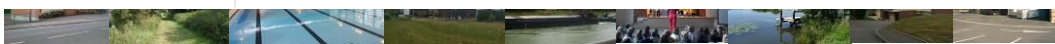
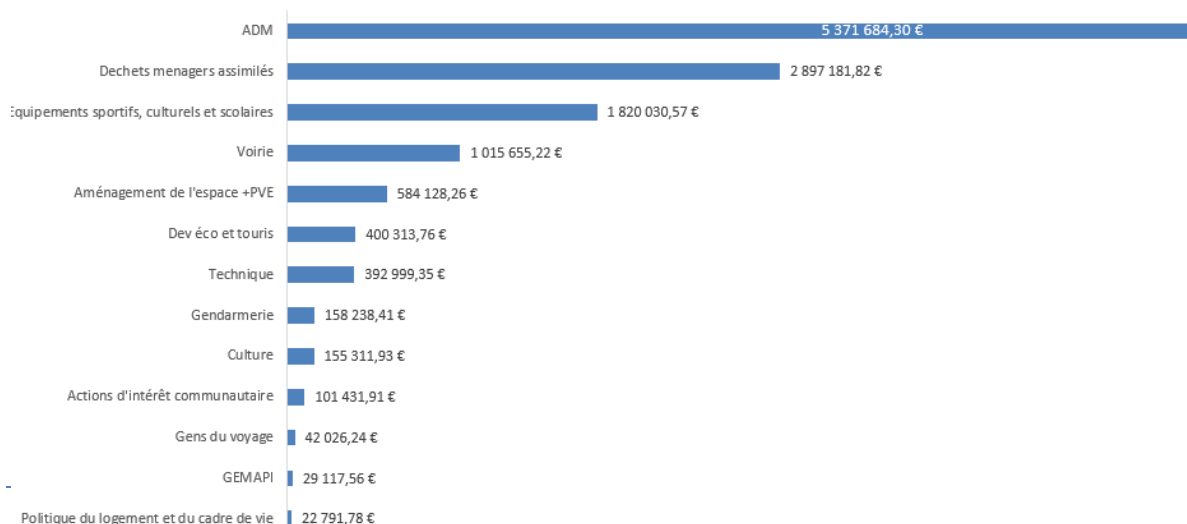
Chaque budget est composé d'une partie fonctionnement (salaires, fournitures, carburant, entretien, etc.) et d'une partie investissement.

L'année 2020 a été marquée par les échéances électorales, bousculant le calendrier budgétaire de la CCHS. En effet, le débat d'orientation budgétaire ainsi que le vote du budget primitif ont été programmés avant le premier tour des municipales. Cette anticipation a permis aux différents services de la collectivité de poursuivre les dossiers de 2019, sans attendre le renouvellement de l'assemblée communautaire. Cette anticipation a été bénéfique étant donné le confinement de mars à mai 2020.

Fonctionnement (en €)	Budget Primitif 2020		Compte Administratif 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	22 766 966		12 990 911,11	15 843 161,47
Budget Aéroport	807 990		59 552,34	98 113,40
Budget Centre équestre	33 520		540 266,92	8 106,84
Budget Centre Aquatique	1 330 481		1 444 354,56	1 668 034,73
Budget FLODOR	2 281 932		684 469,60	684 470,66
Budget SPANC	193 432		101 543,94	134 583,23
Budget Village artisanal	227 043		74 328,40	73 652,48

Investissement (en €)	Budget Primitif 2020		Compte Administratif 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	11 393 996		5 823 078,69	4 653 493,81
Budget Aéroport	125 415		1 914,09	13 892,60
Budget Centre équestre	1 911 102		1 090 831,16	1 854 291,78
Budget Centre Aquatique	807 259		698 253,86	316 075,00
Budget FLODOR	1 121 325		431 652,32	0
Budget SPANC	14 392		0	8 681,87
Budget Village artisanal	172 365		78 210,67	54 889,24

Compte Administratif 2020, budget principal, dépenses de fonctionnement :



Compte Administratif 2020, budget principal, dépenses d'investissement :



* ADM = Administration Générale - PVE = Protection et mise en valeur de l'environnement

Pour le budget général, le résultat de l'exercice 2020 est de : 2 852 250,36 € en fonctionnement et – 1 169 584,88 € en investissement.

Le résultat de clôture cumulé au 31/12/2020 est de : 6 747 597 €

Enfin, la Communauté de Communes de la Haute Somme a été contrôlée par la Chambre Régionale des Comptes. Ce contrôle a débuté durant l'été 2019, pour une transmission du rapport définitif en août 2020. Ce rapport a été présenté au conseil communautaire en septembre 2020.

Il est disponible sur le site Internet de la CCHS rubrique Compte rendus-Procès verbaux.

Suite à ce rapport, il a été nécessaire de mettre en conformité les statuts de la CCHS, notamment pour ce qui concerne la voirie.

Fiscalité

La Communauté de Communes est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre, dont les taux d'imposition sont les suivants (votés par délibérations n°72 et 73 du 22 juin 2020)

Taxe foncière bâti	Taxe Foncière Non bâti	Cotisation Foncière Entreprise Unique*	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
3,71%	9,27%	22,22%	10,80%

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes de la Haute Somme est passée en Fiscalité Professionnelle Unique, ce qui signifie qu'il n'y a plus qu'un seul taux de CFE voté en assemblée communautaire. Auparavant il y avait un taux communal et un taux intercommunal.

Compte tenu du contexte sanitaire, l'Etat a laissé un délai supplémentaire, jusqu'au 30 septembre 2021, pour les travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). C'est pourquoi, les communes ont continué de percevoir des attributions de compensation provisoires durant l'année 2020.



Administration Générale

Dans une démarche de mutualisation et de coopération intercommunale, la Communauté de Communes de la Haute Somme a réalisé 2 commandes groupées en 2020 :

- Achat de masques (22 communes ont participé)
- Achat et maintenance de défibrillateurs (27 communes ont participé)

Ce type de procédure permet d'obtenir de meilleurs tarifs.

FAITS MARQUANTS – DEPENSES

Cotisation au PETR Cœur des Hauts de France	223 704 €
Frais liés à la pandémie (vêtements, masques, produits) <i>(Recettes : Etat 13 634 € + remboursement communes 9 800 €)</i>	50 948 €
Volets pour la salle de réunion du rez-de-chaussée	21 000 €
Subvention au Comité des Œuvres Sociales	18 900 €
Acquisition matériel informatique	11 450 €
Cotisation Association Maires de France	1 644 €
Cotisation Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	500 €

FAITS MARQUANTS – RECETTES

→ Revenus des logements situés rue Béranger et rue Verte à Roisel, rue Voltaire à Doingt Flamicourt rue Georges Clémenceau à Péronne	39 597 €
→ Location des bureaux situés à Roisel	6 827 €
→ Location de bureaux à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (hors charges)	4 480 €

Services techniques

Nombre d'agents : 4 + responsable + 2 contrats aidés / Véhicules : 3

→ Entretien du patrimoine de la CCHS (bâtiments + espaces verts)

218h dans les zones d'activités

154h dans les logements locatifs

125h dans les bâtiments OM et technique

85h dans les bureaux de la CCHS

→ Entretien des chemins de randonnée

→ Services aux communes :

Interventions dans les communes (30€/h/agent) : 949 heures facturées

Locations de barnums (200€/barnum) : 4 locations

Locations d'un podium, 6x3m (200€/week end) : Aucune en 2020

Mise à disposition : barrières, panneaux de signalisation, enrobé à froid

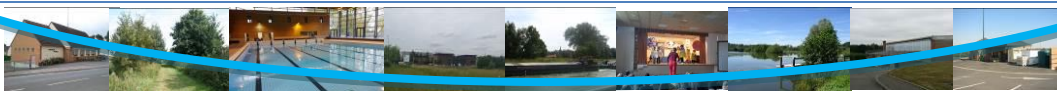
FAITS MARQUANTS – DEPENSES

Acquisition matériel	5 368 €
----------------------	---------

PERSPECTIVES 2021

- Etude de faisabilité sur l'extension du siège social de la CCHS
- Acquisition de véhicules
- Travaux dans les logements (portail, système anti-pigeon)

Rapport d'activités 2020 CCHS



Compétences de la CCHS



AMENAGEMENT DE L'ESPACE

FAITS MARQUANTS

❖ Cotisations/Subventions

→ Cotisation annuelle Somme Numérique 18 735 €

❖ Entretien et gestion de l'aérodrome Péronne – Haute Somme, dont des travaux suivants :

Nettoyage des gouttières 2 817 €

Assurance et Cotisation Union Aéroports Français 4 365 €

La crise sanitaire a conduit à la fermeture du centre de parachutisme, pendant près de 6 mois, entraînant des difficultés financières. Ainsi les élus ont accepté de proratiser la facturation de leurs redevances, au temps d'ouverture de l'équipement (délibération 2020-149 du conseil communautaire), ce qui a eu pour conséquence de baisser les recettes de ce budget annexe.

90H d'entretien effectuées par les services techniques de la CCHS et 76H de travaux en régie

❖ Modification des Plans Locaux d'Urbanisme de Cléry sur Somme et Saillisel

Il a été nécessaire de modifier ces documents d'urbanisme :

- Cléry sur Somme : permettre la création de l'observatoire aux oiseaux (construction impossible dans le secteur) Coût 6 264,96 € (pris en charge à 50% par la commune)

- Sailly Saillisel : permettre la création d'une déchèterie (équipement non prévu dans le PLU de la commune) Coût 7 439,90 €

Ces procédures ne pouvaient pas être établies par les communes, puisque la CCHS est compétente en matière d'élaboration de document d'urbanisme depuis 2018.

❖ Versement des documents d'urbanisme communaux sur le site du Géoportail de l'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les documents d'urbanisme approuvés doivent être mis en ligne sur un site Internet dédié. Ainsi, en attendant l'approbation du PLUi, les documents suivants ont été mis en ligne :

→ Cartes Communales de Brie – Guillemont – Hem Monacu – Le Ronssoy – Lesboeuifs

→ Plans Locaux d'Urbanisme de Cartigny – Cléry sur Somme – Doingt Flamicourt – Heudicourt – Moislains – Péronne – Sailly Saillisel

Ces documents doivent être convertis dans un format spécifique, ce qui a nécessité une prestation externe.

Dépenses : 8 460 € TTC Recettes : 5 640 € de Dotation de l'Etat

Lorsqu'une commune ne dispose pas d'un document d'urbanisme, elle est soumise au Règlement National de l'Urbanisme.

Lien pour consulter les documents : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

PERSPECTIVES 2021

→ Signalisation de la piste et des abords

→ Mise aux normes de l'assainissement individuel du pavillon situé sur l'Aérodrome

→ Changement de menuiseries sur le hangar des parachutistes



Après 4 ateliers avec les référents communaux et 1 comité de suivi durant la fin de l'année 2019, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ont été débattues lors de la séance du Conseil Communautaire du 23 janvier 2020. A la suite de ce débat, les communes ont eu 3 mois pour délibérer au sein de leurs conseils municipaux. Sur les 60 communes, 29 ont communiqué leurs délibérations à la CCHS.

4 axes stratégiques ont été déclinés :

1. Des richesses et des sensibilités environnementales paysagères et patrimoniales au cœur du projet
2. Une organisation territoriale au service de la qualité de vie des habitants
3. Un dynamisme économique vecteur d'attractivité
4. Un développement résidentiel diversifié, solidaire et durable

Ces axes sont eux-mêmes déclinés en orientations.

La synthèse du PADD est consultable sur le site Internet dédié au PLUI : <http://plui.coeurhautessomme.fr/>

De plus, une publication papier et numérique (livret de 72 pages) a été diffusée à l'ensemble des habitants courant mars 2020, afin de dresser le portrait de la CCHS et de détailler la procédure du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ce document est également consultable sur le site Internet de la CCHS. (*Dépenses pour 3 000 exemplaires 3 552€ TTC*)

En parallèle de ce débat, le cabinet AUDDICE en charge de l'élaboration du PLUI a mené les premiers travaux sur le diagnostic foncier. Il s'agit d'un travail minutieux, dans chaque commune, à la parcelle, afin d'établir les parcelles dites en dents creuses, les parcelles densifiables (ex : jardin qui pourrait être constructible), les potentiels opérations de mutation (ex : corps de ferme à l'abandon qui deviendrait des logements) ...

Ce travail a été réalisé en collaboration avec les services de la DDTM et avec chaque commune.

A la suite des élections municipales, il a été nécessaire de réunir la conférence intercommunale des maires, en octobre 2020, afin d'expliquer la procédure et les échéances à venir, à savoir les règlements graphique et écrit. Une formation a également été dispensée auprès des référents communaux pour expliquer le diagnostic foncier et réactualiser les connaissances. Enfin, étant donné le changement d'équipe municipale dans 5 pôles sur 6 (Péronne, Doingt Flamicourt, Roisel, Combles et Moislains), le comité de suivi a souhaité mettre en place des permanences entre le cabinet et les communes qui souhaitaient affiner le diagnostic foncier.

Compte tenu du contexte sanitaire, il n'a pas été possible d'organiser des réunions publiques à destination de la population afin d'expliquer les 2 premières étapes.

PERSPECTIVES 2021

- Poursuite de l'élaboration du PLUI avec l'élaboration du zonage
- Elaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales



LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : LES ETAPES CLES

CHRONOLOGIE DE LA PROCÉDURE DU PLUI



En accord avec les élus, et à l'issue du diagnostic, **définition des orientations stratégiques du territoire**



Lancement de la procédure

- Le 24/04/2014, la loi Alur rend obligatoire la prise de compétence du PLU par la CCHS.
- Suite à la délibération 12/12/2016 du Conseil Communautaire, transfert de la compétence PLU.
- Le 04/04/2017, Arrêté préfectoral actant le transfert de compétence à la CCHS.

Après validation du règlement par le Conseil Communautaire, arrêt du projet PLUI. Puis, envoi à l'administration pour avis (Chambre d'agriculture, DDTM...) **Une enquête publique** auprès des habitants du territoire est également effectuée.

PHASE 1 : DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PHASE 2 : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

PHASE 3 : REGLEMENT GRAPHIQUE ET REGLEMENT ECRIT

PHASE 4 : ARRET DE PROJET, CONSULTATION DES PPA, ENQUETE PUBLIQUE

PHASE 5 : APPROBATION

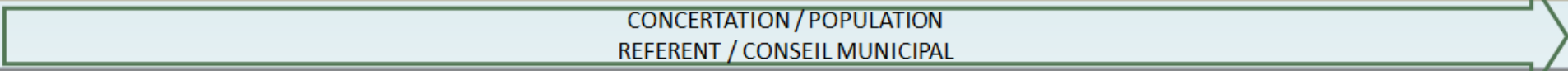
- Relevé d'informations par le cabinet lors de 9 ateliers thématiques avec les élus locaux + échanges avec les forces vives et les acteurs du territoire (chambres consulaires, AMEVA...) du 3 septembre 2018 au 5 février 2019,
 - 29 réunions pour élaborer le diagnostic agricole en étroite collaboration avec les exploitants.
 Ces ateliers se sont déroulés du mercredi 7 novembre au jeudi 13 décembre 2018.

Traduction des enjeux du PADD puis cartographies.

Concertation avec une réunion par Conseil Municipal.

Selon l'avis des PPA (Personnes Publiques Associées) et réception des cahiers de concertations (envoyés en mairie le 10/10/2018) **Approbaton du PLUI puis délai de recours.**

4eme trimestre 2018 - 1er trimestre 2019 2eme trimestre 2019 – 1er trimestre 2020 2020 - 2021 2022 1er trimestre 2022



AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



Coût annuel 29 689,40€ - Prestataire : l'Hacienda
Les services techniques de la CCHS assurent l'entretien courant : 76h (hors dépannage) effectuées en 2020.

124h de Travaux réalisés en régie 8 712 €

GEMAPI

(Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

- ❖ Cotisation à l'AMEVA (Aménagement et Valorisation du Bassin de la Somme) 10 974 €
- ❖ Cotisation à SOMEA (Somme Espace et Agronomie) 300 €
- ❖ Etude préalable à la mise en place d'un plan de gestion des milieux aquatiques de la Haute Somme avec l'AMEVA 11 941 €

Par délibération n°2018-02, le conseil communautaire a acté le transfert à l'AMEVA, de « l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence » à l'échelle du bassin versant.

Puis par délibération n°2018-03, le conseil communautaire a décidé de ne pas instaurer de taxe GEMAPI de 2018 à 2020.

Une réflexion devra être menée, en 2021, à la fois sur l'instauration de la taxe mais également sur la définition d'un programme de travaux pluriannuel. Le territoire de la CCHS est traversé par 60km de cours d'eau et possède de nombreux étangs/marais.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- ❖ Entretien des chemins de randonnée en convention avec le Conseil Départemental
Subvention de 2 264 €

126h d'entretien des 10 chemins de randonnée communautaires et 198h sur la Voie Verte

PERSPECTIVES 2021

- ➔ Réflexion sur les travaux liés à la GEMAPI, à travers la création d'une commission
- ➔ Continuité pour les autres compétences



ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

FAITS MARQUANTS

❖ **Zone de la Croisette (ZI de la Chapelette, Péronne)**

En 2020, les dépenses suivantes ont été réalisées :

• Diagnostics	1 800 €
• Assistance à Maîtrise d'ouvrage	4 750 €
• Maîtrise d'œuvre*	6 325 €
• Levée topographique	1 100 €
• Travaux de désamiantage	317 937 €
• Travaux de déconstruction	352 023 €

Recettes : Acompte Dotation de Soutien à l'Investissement Local 252 817 €

* Par délibération n°2020-05 du 6 mai 2020, le Bureau communautaire a désigné le groupement FOLIA/OGI comme maître d'œuvre pour l'obtention du permis d'aménager et la réalisation des travaux d'aménagement pour la requalification du site FLODOR.

Durant l'année, des négociations ont débuté avec une entreprise intéressée pour s'installer sur une partie du site. Ces négociations se poursuivront durant l'année 2021.

❖ **Pôle Equestre**

Dépenses	Réalisé au 31/12/20
Terrains	112 498 €
Construction	2 509 384 €
Parking	
Aménagement paysager + Cabine	
Total	2 621 882 €
Recettes	
DETR	266 189 €
Région	864 796 €
Département	549 002 €
Emprunt	600 000 €
Subvention	530 837 €
Apport complémentaire	
Total	2 810 824 €

➔ Après plus de 18 mois de travaux, le pôle équestre a ouvert ses portes au public en septembre 2020.

Comme la majorité des dossiers, le chantier a pris du retard avec la pandémie de COVID19.

➔ 177h de travaux en régie par les services techniques CCHS

➔ Le contrat de concession lié à la délégation par affermage pour la gestion du Pôle équestre de Péronne a été signé le 13 mai 2020 avec la société EURL RODRIGUEZ DEBRAY, avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2020. La durée maximale est de 12 ans.

La redevance a été fixée à 2 500€ HT par mois soit 30 000€ HT/an.

❖ **Village artisanal**

La promotion des locations est assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Taux d'occupation de l'année 2020 : 83% (10 cellules sur 12)

Ci-dessous le détail des occupants en fin d'année 2020 :

- ✓ Lot 1 : Loison (ouvrages métalliques) - échéance 28/09/2020 ; renouvelé
- ✓ Lots 2/3 : Société LPJ DRD MV (matériel médical) – échéance 09/2023
- ✓ Lots 4/5 : Société JMD (montage, maintenance/conservation froid) – échéance 09/2023
- ✓ Lot 6 : WAJ-METAL(ingénierie et études techniques) – échéance 09/2021
- ✓ Lot 9 : @M2C (Automatisme Mesures Contrôle et Conseils) - échéance 20/07/2020 ; renouvelé
- ✓ Lots 10 à 12 : NORDEX (développeur éolien) – échéance 01/2022

40h d'entretien espaces verts et réparations effectuées par les services techniques CCHS

❖ **Aides versées aux entreprises suite à la crise du COVID19** 203 900 €

Sur les 143 dossiers accordés, 132 entreprises ont touché 1 500 €.



La CCHS a pu verser une aide directe aux entreprises locales, après avoir signé une convention avec le Conseil Régional des Hauts de France.

Depuis la loi NOTRÉ, les Régions sont les seules collectivités territoriales à pouvoir soutenir et favoriser le développement économique.

Dès le mois d'avril 2020, les élus de la CCHS et le PETR Cœur des Hauts de France ont engagé des discussions avec la Région afin de pouvoir intervenir de manière locale.

Puis la commission intercommunale « développement économique » s'est réunie en mai 2020 afin d'établir les critères d'obtention d'une subvention intercommunale.

Une enveloppe de 300 000 € sur le budget général a été votée lors du conseil communautaire du 20 mai 2020 (délibération 2020-44).

Les conditions pour obtenir une subvention de 1 500 € maximum étaient les suivantes :

- Être une entreprise comptant jusqu'à 10 salariés
- Avoir son siège social et son activité sur le territoire de la CCHS
- Avoir obtenu des aides de l'Etat en lien avec la crise COVID19

A la suite des élections de juillet, une commission « développement économique provisoire », composée des vice-présidents et des conseillers délégués a été créée afin de pouvoir étudier les dossiers déposés par les entreprises.

❖ **Participation au fonctionnement de l'Office de Tourisme Haute Somme :** 120 010 €

❖ **Transfert des zones d'activités économiques**

Transfert des emprunts de la ville (capital restant dû au 01/01/2020) 322 631 €

Travaux de voirie Zone d'activités de la Chapelette à Péronne 311 000 €

❖ **Autres participations**

→ Contribution à la Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation (MEEF) 22 370 €

→ Participation au fonctionnement de l'antenne locale de la chambre des métiers 10 000 €

→ Cotisation à Agro-Sphères 1 200 €

→ Cotisation à la Société Canal Seine Nord Europe 1 000 €

→ Convention de partenariat avec le PETR dans le cadre du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) signée le 09/08/2020

Les artisans ou commerçants du territoire qui ont des projets d'investissement peuvent prétendre à des subventions grâce à ce FISAC.

❖ **Soutien financier à Initiative Somme** (association de conseils et d'aides à la création et/ou reprise d'entreprises) :

Participation forfaitaire 3 000 €/ an + rémunération par dossier instruit soit 8 885 € versés en 2020

8 projets en accompagnement financier et 17 chéquiers Starter délivrés en accompagnement structuration

❖ **Aménagement d'un local d'insertion**

L'immeuble accueillant le tiers lieu numérique disposant de grands volumes, l'assemblée communautaire a validé en février 2020, la création d'un local d'insertion afin de le louer à l'association Savoir Fer. (Services de couture/retouche/repassage/décoration/point relais...)

Le montant des travaux s'élève à 226 048 € TTC, dont 79 743,39 € mandatés en 2020.

Des recettes à hauteur de 74,32% de l'ETAT sont attendues pour ce projet.

❖ **Etudes de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal Seine Nord Europe**



Un partenariat a été constitué entre la Région Hauts-de-France, la Société du Canal Seine Nord Europe et les 5 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés par les ports afin de réaliser les études et d'obtenir les autorisations administratives nécessaires au lancement des travaux. Au titre de ce protocole, la Région Hauts-de-France assurera la maîtrise d'ouvrage des études évaluées à 15 454 094 € H.T.

L'Accord de subvention (« Grant Agreement »), signé par l'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA) le 11 novembre 2020, confirme la participation de l'Union européenne à hauteur de 50%, soit une subvention d'un montant maximum de 7 727 047 €.

Ci-dessous le détail pour les études concernant le port intérieur de Péronne, hors raccordement ferroviaire (situé zone de la Chapelette).

Activités	MOA	Chiffrage (HT)
Études pour le port de Péronne		1 758 930.00 €
Total avec MOE raccords ferroviaires		3 137 040.00 €
Études préalables		170 700.00 €
Diagnostic fonctionnel	Région HdF	3 000.00 €
Étude foncière complémentaire	Région HdF	
Lever topographique (drone+levé de terrain)	Région HdF	9 000.00 €
Diagnostic géotechnique et pollution	Région HdF	38 000.00 €
Diagnostic environnement et écologique	Région HdF	15 000.00 €
Diagnostic technique (accès/réseaux)	Région HdF	17 000.00 €
Diagnostic urbanistique, architectural et paysager	Région HdF	14 000.00 €
Étude de la desserte routière	Région HdF	11 000.00 €
Étude du raccordement ferroviaire	Région HdF	10 000.00 €
Définition du programme et scénarii d'aménagement	Région HdF	30 000.00 €
Coordination, synthèse et rapport	Région HdF	23 700.00 €
Études pré-opérationnelles jusqu'au dossier de création de ZAC		109 650.00 €
Approfondissement du schéma d'aménagement retenu (APS) yc VRD et préconisations techniques-grandes masses terrassements	struc de portage	20 500.00 €
Concertation préalable	struc de portage	5 000.00 €
Étude d'impact	struc de portage	41 000.00 €
Adaptation des documents d'urbanisme	struc de portage	10 000.00 €
Dossier loi sur l'eau	struc de portage	12 500.00 €
Dossier de dérogation faune/flore	struc de portage	10 500.00 €
Dossier de création de ZAC	struc de portage	4 000.00 €
coordination, synthèse et rapport intermédiaire	struc de portage	6 150.00 €
Mission de maîtrise d'œuvre du port intérieur		1 413 580.00 €
Études AVP	struc de portage	326 730.00 €
Études détaillées de 3 sujets TRI	struc de portage	177 200.00 €
Dossier de réalisation de ZAC	struc de portage	2 550.00 €
Compléments au demandes d'autorisation	struc de portage	7 500.00 €
Enquête publique	struc de portage	5 000.00 €
Études PRO	struc de portage	705 600.00 €
Conduite d'opération AVP et PRO	struc de portage	189 000.00 €
Mission de maîtrise d'œuvre raccordement ferroviaire		1 378 110.00 €
études AVP	struc de portage	387 660.00 €
études PRO	struc de portage	830 700.00 €
Conduite d'opération	struc de portage	159 750.00 €
Préparation du (ou des) contrat(s)		65 000.00 €
Étude juridique et financière pour déterminer le modèle de réalisation de l'aménagement et de gestion patrimoniale du port intérieur	struc de portage	25 000.00 €
Étude juridique et financière pour déterminer le modèle de réalisation et d'exploitation des « outillages publics » du port intérieur	struc de portage	25 000.00 €
Préparation du(es) contrat(s)	struc de portage	15 000.00 €

PERSPECTIVES 2021

- ➔ Poursuite des travaux sur la zone d'activités de la Croisette
- ➔ Accompagnement du projet Canal Seine Nord Europe
- ➔ Réception des travaux au local d'insertion

rapport d'activités 2020 CCHS





COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Un rapport plus détaillé sur la compétence "collecte et traitement des déchets" est également consultable sur le site Internet de la CCHS.

Depuis le début de la crise sanitaire, la collecte des ordures ménagères (OM) est effectuée toutes les 2 semaines. A l'exception des zones agglomérées où la collecte hebdomadaire est légalement obligatoire, à savoir Doingt Flamicourt et Péronne. (Loi de transition énergétique de 17/08/2015).

Dans un premier temps, ce système a été mis en place pour respecter les règles de distanciation, les agents de collecte ne pouvant pas être 3 par cabine. Puis le plan de réduction des volumes de déchets oblige à diminuer de 50% les volumes d'ordures ménagères à horizon 2025. La collecte, toutes les 2 semaines, incite à la réduction des déchets.

La collecte du tri sélectif n'a pas été modifiée, à savoir un passage toutes les semaines pour Péronne et tous les 15 jours pour les autres communes.

Etant donné la différence de service rendu entre les communes, un zonage pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été voté lors du conseil communautaire de septembre 2020, pour une application dès 2021.

Secteur 1 : Péronne y compris hameau de Halles

Secteur 2 : Doingt Flamicourt

Secteur 3 : les 58 autres communes

Chiffres clés 2020

Nombre d'agents : 16 + responsable + CDD remplacement	Véhicules : 10	
Frais de traitement d'enfouissement		705 976 €
Acquisition d'une benne à ordures ménagères		226 912 €
Redevance SMITOM		225 006 €
Frais quai de transfert (Transport des sacs de tri entre Nurlu et le SMITOM)		85 747 €
Frais collecte du verre		53 533 €
Achat de sacs de tri sélectif		59 646 €
Achat de conteneurs (430 bacs)		24 091 €
Tonnage ordures ménagères collectées	7 900 Tonnes (282,4/hab)	
Tonnage tri sélectif valorisé	1 202 Tonnes (42,9kg/hab)	
<i>(Données SMITOM, nombre d'habitants : 27 978)</i>		
Recettes valorisation (tri sélectif)		354 776 €
Recettes valorisation (déchèterie)		46 888 €
<i>Dont soutien CITEO</i>		

3 déchèteries : route d'Athènes à Péronne, route de Barleux (zone de la Chapelette) à Péronne et rue de la gare à Roisel.

Elles ont été fermées aux particuliers durant le premier confinement. 2 d'entre elles sont restées ouvertes aux professionnels du lundi au vendredi.

FREQUENTATION DES PARTICULIERS		
La Chapelette	Mont Saint Quentin	Roisel
16 357	37 853	11 806



Suite à la délibération n°2019-100 du 19 décembre, le SMITOM de Rosières en Santerre assure la gestion des bas de quai des déchèteries, c'est-à-dire le transport et traitement des différents flux acceptés en déchèteries. →100h de travaux en régie par les services techniques CCHS

Frais de transport et traitement des déchets issus des déchèteries	698 807 €
Dispositifs anti-chutes et garde-corps (Mont Saint Quentin et Roisel)	83 992 €
Recettes dépôt professionnel *955 passages en 2020	10 809 €

Déchèterie de Sailly Saillisel :

La maîtrise d'œuvre du projet est assurée par le cabinet ECAA, également en charge de la voirie communautaire.

Dépenses en 2020	25 700 €
------------------	----------

FAITS MARQUANTS

- ❖ Subvention à l'association Artois Insertion Ressourcerie + la CCHS s'est également portée garante de leur prêt d'acquisition de locaux
- ❖ Vente de 29 composteurs aux particuliers

PERSPECTIVES 2021

- Fin des travaux à Sailly Saillisel
- Relance de la prestation « dépôt amiante »
- Travaux de mise en sécurité des déchèteries

SERVICE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

UNIQUEMENT POUR LES COMMUNES ZONÉES EN NON COLLECTIF (50 COMMUNES)

Chiffres clés 2020

Nombres d'agents : 1 + 1 responsable	Véhicules : 2
<ul style="list-style-type: none"> • 121 diagnostics vente réalisés • 121 habitations non réhabilitées suite à leur achat en 2018 : les propriétaires ont reçu la pénalité de 320€ • 185 contrôles à la suite de ventes immobilières (propriétaires ayant achetés depuis 2016 mais qui n'ont pas réalisé les travaux) • 354 diagnostics de bon fonctionnement (sur les communes de : Flaucourt, Eterpigny, Equancourt et Templeux la Fosse) 	

Les agents du service ont pour mission de conseiller les habitants du territoire dans leur démarche de réhabilitation ou de création d'assainissement, d'autoriser l'implantation de nouveaux systèmes d'épuration et contrôler leur exécution. Le SPANC réalise également les diagnostics de tous les assainissements non collectifs existants sur le territoire afin de prévenir toute pollution ou atteinte à la salubrité publique.

Dans un souci de respect environnemental, des contrôles sur les installations d'assainissement non collectif sont effectués dans chaque commune. Afin de financer le service SPANC de la CCHS, une redevance annuelle d'un montant de 16,05€ TTC a été mise en place pour chaque compteur d'eau relié à une habitation (zoné en assainissement non collectif).



CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Rappel des statuts concernant la voirie en vigueur avant la modification

La voirie communautaire est constituée de toutes les voies communales revêtues (bitume + gravillons ou enrobé) situées à l'intérieur et à l'extérieur des agglomérations.

Les compétences de la Communauté de Communes sont, notamment :

- la réalisation des travaux neufs sur les voies d'intérêt communautaire
- les travaux d'assainissement pluvial et de bordurage
- l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire (remise en état de la voirie et renouvellement de la couche de surface), le déneigement extra muros.

Les statuts ont été modifiés en conseil communautaire en décembre 2020, pour une application en 2021. Pour respecter la loi et suivre les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, la solution choisie est la rétrocession de la voirie intramuros aux communes. (Travaux neufs et travaux d'entretien).

Cette rétrocession sera compensée par un pacte financier et fiscal dont les modalités seront étudiées en 2021.

Statuts en vigueur après la modification

La voirie communautaire est constituée de toutes les voies communales revêtues (bitume + gravillons ou enrobé) situées à l'extérieur des agglomérations.

Sont inclus :

- la voirie de desserte des ateliers relais communautaires ainsi que la voirie d'accès aux zones d'activités communautaires, les carrefours, les giratoires,
- les bornes, la signalisation verticale et horizontale (les poteaux indicateurs, feux tricolores...),
- les accotements, talus, murs de soutènement, les ouvrages d'art, (ponts, tunnels, passerelles),
- les trottoirs, les pistes cyclables.

Sont exclus :

- la voirie des lotissements, les chemins ruraux, les aménagements liés à la sécurité, les arrêts de bus, les parkings, l'éclairage public, les réseaux d'eau, d'assainissement collectif, de gaz, d'électricité, de télécommunications et autres réseaux divers.
- les espaces verts attenants à la voirie.

MAITRE D'ŒUVRE : ECAA (SAINT QUENTIN)

FAITS MARQUANTS

- ❖ Marché de travaux d'entretien 2020 : 944 000 € TTC
- ❖ Marché de travaux neufs 2020 : 210 000 € (signés en 2020)
Le programme s'étend de juillet 2020 à juin 2021

PERSPECTIVES 2021

➔ **Réflexion sur le pacte financier et fiscal à établir avec les communes suite à la modification des statuts en décembre 2020**





EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES

Nombre d'agents : 6 pour les gymnases, 13 pour le centre aquatique + le responsable / Véhicule : 1 (4 sous-services : Gymnase des Remparts, Gymnase Béranger, Gymnase de Roisel, Centre Aquatique)
Les gymnases et le centre aquatique ont été fermés à tous les utilisateurs durant chaque confinement de l'année 2020.

Lors du confinement d'octobre, les scolaires ont été accueillis pendant quelques jours, puis l'Inspection Académique a finalement décidé d'arrêter l'accueil des scolaires en milieux clos.

FAITS MARQUANTS

Gymnase des Remparts, Gymnase Béranger, Gymnase de Roisel, Centre Aquatique

Montants TTC	Gymnase des Remparts	Gymnase Béranger	Gymnase de Roisel	Centre Aquatique
Dépenses Transport des élèves	6 362,02 €	néant	1 992,41 €	23 814,38 €
Dépenses Fonctionnement Entretien	6 145,59 €	8 379,16 €	10 777,33 €	-
Subvention CD 80 pour le fonctionnement	2 330,33 €	4 866,66 €	4 492,32 €	6 853 €

- ❖ Subvention au Foyer Socio-Culturel Collège de Péronne 2 000 €
- au Foyer Socio-Culturel Collège de Roisel 1 000 €

Centre Aquatique O₂ Somme.

Portail et gestion billetterie en ligne	13 760 €
Acquisition de 7 bikes	5 999 €
Equipements pour baby club	2 151 €
Sèche-cheveux	983 €

Avec la mise en place de jauge de fréquentation à l'issue du confinement de mai, le centre aquatique s'est doté d'une billetterie en ligne permettant aux usagers de réserver et de payer en ligne un créneau horaire. Ce portail est toujours utilisé, notamment pour la réservation des activités (aquabike, aquagym...) ou les soirées spéciales.

L'équipement a pu bénéficier d'un parking, les travaux se sont terminés durant l'été 2020.

Cependant le bilan des fréquentations de l'année reflète une année difficile. 88 744 personnes ont fréquenté le centre aquatique en 2019, 45 993 en 2020.

Néanmoins sur les 3 mois d'ouverture sans restriction, on constate des chiffres de fréquentation en hausse (+ 1 546 en Janvier, + 142 en février et + 1 468 en septembre).

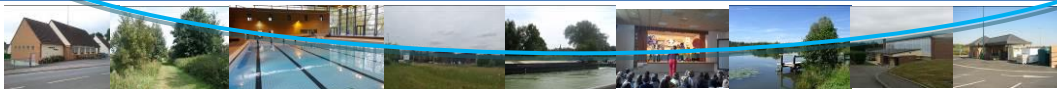
La vidange a été réalisée de manière anticipée pendant le premier confinement, après autorisation de l'ARS. (Agence Régionale de Santé)



PERSPECTIVES 2021

- ➔ Remplacement de la toiture du gymnase des Remparts
- ➔ Aménagement extérieur du centre aquatique

Rapport d'activités 2020 CCHS



ACTIONS SOCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

FAITS MARQUANTS

Maintien des personnes à domicile

- ❖ Subventions aux organismes réalisant un service d'aide à la personne (portage de repas, aide à la toilette, préparation repas . . .)

Association Saint Jean	34 988,84 €
ADMR Roisel	2 412,84 €
ADMR Monchy Lagache	77,70 €

La subvention est calculée sur la base du rapport d'activités fourni par chaque association ou organisme, à hauteur de 0,06€/heure et 1,50€/repas, pour les prestations réalisées dans les communes du territoire de la Haute Somme. C'est pourquoi l'ADMR de Monchy Lagache, qui couvre les communes d'Estrées Mons et de Devise, figure également parmi les organismes bénéficiaires.

- ❖ Subventions exceptionnelles liées à la pandémie

Association Saint Jean	15 000 €
ADMR Roisel	5 100 €

MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées, à Combles)

- ❖ Entretien par les services techniques : 120 h de travaux divers
- ❖ Subvention exceptionnelle 2 250 €

PERSPECTIVES 2021

- ➔ Reconstitution des subventions pour le maintien à domicile des personnes âgées
- ➔ Reprise des terrasses à la MARPA



GENDARMERIES



La collectivité est propriétaire et loue les locaux suivants à la Gendarmerie Nationale :

- ✓ Le bâtiment administratif et les 40 logements situés avenue des Australiens à Péronne ;

Recette : 295 031,20 €

- ✓ Le bâtiment administratif situé rue de Cambrai à Roisel ;

Recette : 19 364,32 €

Elle en assure l'entretien. *Pour 2020 : 114h entretien espaces verts et 80h entretien des logements*

Située à proximité de la brigade actuelle avenue des Australiens, une nouvelle gendarmerie rassemble le Groupe de Commandement de la Compagnie (GC-CIE), la Brigade de Proximité Chef-Lieu (BPCL), la Brigade de Recherches (BR), le Peloton de Surveillance et d'Intervention de Gendarmerie (PSIG) et l'Espace Pôle Judiciaire (EPJ).

La construction de locaux de service, locaux techniques et de 22 logements (en + des 18 actuels) a été réalisée sur un terrain d'environ 7 000 m², pour un coût prévisionnel de 8 154 202 € TTC (prestations + travaux). *Montant des travaux TTC : 7 050 819,44 €*

Le plan de financement est le suivant :

Etat (FSIL)	600 000 €
Etat (Ministère de l'Intérieur)	978 364 €
Conseil Départemental de la Somme	100 758 €
Part CCHS	6 475 080€

Architecte : ATELIER Vincent FRANQUET (60 300 SENLIS)

Assistant du maître d'ouvrage : cabinet AMOME (62 000 ARRAS)

Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC, coordonne l'ensemble des entreprises présentes sur le chantier) : LD PILOTAGE (60 170 RIBECOURT-DRESLINCOURT)



PERSPECTIVES 2021

- ➔ Portail, candélabres et travaux divers dans les anciens logements à Péronne



POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- ❖ Renouvellement de la caisse d'avance pour les propriétaires occupants bénéficiant d'une subvention ANAH dans le cadre de travaux d'amélioration de leur logement, par délibération n°2020-34 à hauteur de 80 000 €.

En 2020, 6 dossiers ont été déposés pour 42 065 €.

Depuis le début de cette opération, 32 dossiers ont été déposés pour 224 544 €

- ❖ Par délibération n°2020-05, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer une convention de groupement de commande avec Terre de Picardie pour la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, à compter de 2020 et jusqu'en 2025. Après l'attribution du marché pour le suivi d'animation de cette OPAH à SOLIHA, la convention avec l'ANAH a pu être signée le 7 septembre 2020. L'OPAH a officiellement démarré le 15 septembre 2020.

Coût prévisionnel sur 5 ans : 441 858 € TTC - Recettes : 35% du HT hors part variable et 35% pris en charge par Terre de Picardie.

RAPPEL DES MISSIONS DU CABINET RETENU : SOLIHA

Part fixe : Animation et promotion du programme
<ul style="list-style-type: none">• Accueil et information (Permanences, téléphone, services en ligne...)• Mission de prospection et d'incitation à la réhabilitation (contacts, visites, programme DEPAR avec la Poste, repérage...)• Coordination globale (coordination des partenaires, élus, acteurs, ...)• Suivi et évaluation
Part variable : Dossiers instruits, déposés auprès de l'ANAH et agréés
<ul style="list-style-type: none">• 345 dossiers propriétaires occupants pour les 2 EPCI, sur 5 ans• 40 dossiers pour les propriétaires bailleurs pour les 2 EPCI, sur 5 ans
Variante 1 : Mission de communication
<ul style="list-style-type: none">• Conception, impression, diffusion
Variante 2 : Missions renforcées – assistance technique aux communes
<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'une politique volontariste en matière de lutte contre l'habitat indigne• Mise en œuvre et suivi-animation d'une ORI (Opération de Restauration Immobilière)• Accompagnement de la collectivité dans la mise en place des outils RHI/THIRORI (résorption de l'habitat insalubre et restauration immobilière)

La convention prévoit le versement de subventions de la CCHS selon le type de travaux :

- 15% des travaux HT dans la limite d'une aide de 3 000 €, à destination des propriétaires occupants modestes ou très modestes
- 1 000 € pour les propriétaires bailleurs
- 3 000 € de prime de sortie de vacance (vacance de plus de 2 ans)

PERSPECTIVES 2021

➔ Poursuite de l'OPAH

Rapport d'activités 2020 CCHS



CULTURE

L'un des domaines les plus touchés par la crise sanitaire, entre les confinements, les jauges à respecter et les restrictions de déplacement. Peu d'événements culturels ont pu se dérouler durant l'année 2020.

Ecoles de musique

Subventions versées sur justificatif du nombre d'inscriptions et remise du rapport d'activité :

Ecole municipale de Péronne :	68 000 €
Ecole intercommunale d'Epehy :	30 000 €
Ecole de la 4C :	7 600 €

Compte tenu du contexte, le traditionnel stage d'été d'Epehy n'a pas été organisé. Néanmoins pour ne pas mettre en difficulté la structure organisatrice, la CCHS a versé une avance de 10 000 € remboursable sur 4 ans, à l'école intercommunale d'Epehy.

Ecole municipale de danse de Péronne : Subvention de 7 500 €

Picardie en Ligne sur Saily Saillisel/Etricourt-Manancourt

Animatrice 21h/sem

Les activités ont été suspendues durant les confinements.

Tiers lieu numérique

Après validation de la feuille de route numérique en 2019, déclinant les orientations du tiers-lieu numérique, la CCHS a lancé les marchés de travaux en 2020. Le montant global (acquisition comprise) est établi à 393 614 € HT. La maîtrise d'œuvre du chantier est assurée par Astelle Architecture.

Recettes attendues : 156 665 € DETR – 177 126 € DSIL

Les activités proposées seront multiples : un espace de coworking, un laboratoire de fabrication (fab lab), des outils et services numériques pour tous (mise à disposition d'imprimantes 3D, brodeuse numérique, découpe laser...), des ateliers pratiques pour découvrir et devenir autonome dans les usages courants (créer son site web, optimiser son CV en ligne...)...

Autres événements culturels

→ Soutien logistique avec le prêt de matériel à la commune de FLERS pour l'édition du « Flers sème son cirque », le 30 août 2020.

Le challenge Cecil Healy n'a pas eu lieu en 2020, tout comme les sorties culturelles à destination des scolaires.

PERSPECTIVES 2021

- Ouverture du tiers lieu numérique
- Challenge Cecil Healy édition 2021

